

## La Bourse des Pauvres de la commune du Lieu

Les archives sont très complètes, figurant sous la lettre L, avec les comptes sous LA, compris en quatorze volumes courant de 1685 à 1943, sans un trou quelconque. C'est dire que l'on pourrait suivre à la trace tous nos pauvres pendant un quart de millénaire, ce que naturellement nous ne ferons pas.

D'autres registres divers complètent le dossier, avec notamment 3 registres de procès-verbaux de la section des secours courant de 1865 à 1914.

Si vous rajoutez à cela la correspondance, comprise dans la correspondance ordinaire, composée de toutes les lettres des ressortissants hors Vallée adressées à la commune pour demande de charités, vous comprendrez que le poste « pauvres » était bien lourd autrefois, qui entamait passablement les finances communales, car il est évident que la seule Bourse des Pauvres ne pouvait pas toujours suffire à la demande et que la bourse communale devait participer pour soulager les indigents, et cela par des sommes souvent de beaucoup plus conséquentes que celles offertes par cette modeste institution. Modeste mais utile.

On ne saura pas de quand date la Bourse des Pauvres de la commune du Lieu, les archives ayant brûlé dans le sinistre de 1691. Les comptes commencent en 1685, sur un registre qui se trouvait heureusement à l'époque en service dans quelque maison du village, et non dans le coffre de la commune qui disparut totalement dans le sinistre, avec tous les papiers qu'il contenait, soit en priorité les actes fondamentaux.

Afin de donner une idée sommaire du rôle d'une bourse des pauvres, nous analyserons le registre LA1, en ne relevant bien entendu parmi des milliers de notes, que celles qui nous paraissent révélatrices de situations emblématiques. Orthographe retouchée à notre habitude, ne serait-ce que pour éviter la tyrannie des corrections automatiques. Nous donnons aussi les jours et mois dans leur entier et non tels qu'ils sont posés, comme par exemple « le même jour ».

Nous avons mis en gras une ou deux données qui nous apparaissent particulièrement importantes. Cette façon de faire n'a été utilisée qu'épisodiquement.

1692

Le jour de Noël. Livré à Moyse Nicoulaz dit Gonnetta, 1//.

1693

Le 15<sup>e</sup> de janvier, livré à Moyse Nicoulaz dit Gonnetta allant à Berne, 3/9/.

Nombre de nos pauvres, probablement malades, se dirigent sur Berne, assurément pour aller y subir quelque traitement capable d'améliorer leur état. Il

y avait donc ainsi à l'époque tout un tourisme « médical », qui voyait nos gens effectuer des distances considérables, mais aussi prêt à payer cher pour une hypothétique guérison, s'en aller ici ou là.

La bourse s'ouvre aussi pour les réfugiés et les incendiés faisant l'aumône. On est moins large avec eux qu'on ne l'est avec les ressortissants.

Le 22 janvier, livré au fils de Noé Viande étant malade, 1/./.

La famille Viande est éteinte pratiquement depuis cette époque, alors qu'elle avait habité plusieurs siècles notre commune dont on peut même dire qu'elle était originaire. Quant au prénom de Noé, il n'était que peu utilisé.

.3/. offert à un brûlé du bailliage de Moudon. Il n'ira pas loin avec ça !

Les filles de Joseph Meylan sont à l'Abergement. Le nombre de ressortissants quittant nos terres pour aller s'établir un peu partout dans le canton est très impressionnant. On ignore quelle pouvait être leur motivation ni les conditions dans lesquelles ils tombaient après ces départs. Dans tous les cas beaucoup ne roulaient pas sur l'or et sollicitaient leur commune d'origine pour les aider.

Le 10<sup>e</sup> avril, livré à Isaac feu le petit David RoCHAT s'en allant au médecin du côté de Baden, savoir 5/./.

Les sommes livrées varient fortement d'une personne à l'autre. Ainsi le 16 avril on livre 8/3/ à Abram Longchamp sans que la raison ne soit signalée.

Passé presque tous les ans le collecteur du St. Bernard. On lui offre ici .6/. , ce qui, bien entendu, n'est nullement excessif. C'est le cas de dire qu'on ne lance pas l'argent par les fenêtres, surtout quand il s'agit « d'étrangers ».

Les Maréchaux sont toujours parmi nous. Les Estenoz aussi.

Le 3<sup>e</sup> juin, livré pour le nom de Dieu es suivant ? savoir à Abraham Reymond Monnié (meunier en Bonport ?), 1/6/.

Le 26 juin, même année, livré par ordre des Srs. Douze es Grellez de Combenoire pour leur aider à payer les frais de deux voyages qu'ils ont fait à Berne à cause de leur tempête, 10/./.

Abraham Reymond est effectivement établi à Bonport.

Le 22 septembre, livré à Jeanne Nicoulaz pour des souliers et des bas, 5/7/6.

Les souliers coûtent cher à l'époque.

On paie aussi pour les ensevelissements, ainsi le 22 septembre 7/6/. pour celui à Moïse Lonchamp.

La veuve de David Guignard du Charoux touche ./6/9 le dernier jour de septembre. Est-elle parente avec le constructeur de notre pendule de 1675 ?

Le 6 octobre, livré à une fille de fust (feu) David Nicoulaz s'étant rompu une jambe, 2/3/.

Les rentrées proviennent de trois sources essentielles : l'intérêt au 5 % des sommes placées chez les particuliers, à ce titre la Bourse des Pauvres sert aussi de banque – les legs (légats) par voie testamentaire – les offrandes encaissées lors des cultes à l'église du Lieu. Les jours de communion, à Noël, à Pâques, à l'Ascension, voient naturellement le montant des offrandes être multiplié parfois par 10.

Les comptes sont rendus apparemment en octobre. Assistent les sieurs Douze du Conseil du Lieu et les recteurs. La comptabilité est toutefois écrite par les plumitifs du coin, soit les notaires, en général aussi secrétaires de la commune. Ici nous avons affaire au notaire Abraham Nicoulaz.

1694

David Rochat des Charbonnières demeure au moulin de St. Denis

Le 29<sup>e</sup> janvier, **aux incendiés de l'Abbaye**, 10/./.

Nous voilà donc avec un incendie de ce village que sauf erreur nous ne connaissons pas.

Passent deux pauvres Piémontais qui ne reçoivent que ./6/.

Nous avons un Joseph Graz parmi nous.

Le collecteur du St. Bernard passe toujours et reçoit ./6/.

Siméon Meylan dit Perrond demeure aux Charbonnières.

Du 15 mai, payé au sieur Abraham Aubert pour avoir fourni pain et vin pour assister la veuve de Grand Abel Nicoulaz, 3/3/.

Le 23 mai, pour la dite veuve du Grand Abel étant dans les agonies de la mort, pour les assistances, 1/10/6

Le 24<sup>e</sup> du dit, payé, tant pour avoir enseveli la dite veuve que pour avoir fait la bière et la fosse (écrit fausse), 17/4/6.

On le voit donc, les ensevelissements des pauvres dont la famille est incapable d'assumer de soutenir, coûtent cher à la Bourse des Pauvres.

Où l'on parle déjà des insolvables. Cela est lié aux emprunts faits pour se payer des graines probablement en ces années de misère et de disettes de tous genres. On retrouvera les insolvables dans de nombreuses situations. Cette disette mis un nombre considérable de ressortissants sur la paille et endetta la commune d'une manière énorme, au point même qu'elle dut mettre en gage la totalité de ses pâturages communs. On se tira d'affaire certes, mais à quel prix, et sur quelle durée, trente à quarante ans environ, avec des comptabilités conséquentes, complexes, nécessitant toute l'attention des recteurs de l'époque, et surtout de David Nicole, notaire, dont l'écriture sera bientôt reconnue dans tous ces registres.

1695

Premièrement payé le dit jour pour la dépense tant de monsieur le Ministre que des sieurs Douze, 15/./.

Est-ce lors de la réédition des comptes, dans tous les cas ces messieurs coûtent cher à la bourse. Ces frais concernent-ils quelque agape à la maison de ville ou quelque part dans un lieu public du village ?

Dans l'ensemble, que ce soit pour ce poste indéterminé, ou bientôt pour les examens d'école, les ministres coûtent toujours chers, classe très favorisée s'il en est.

Plus le 6<sup>e</sup> janvier, deux haunes de rage pour habiller les pauvres à raison de sept batz et demi l'haune (aulne), 78/9.

Item, pour deux journées s'étant allé acheter à Orbe, compris la voiture, 8/6/.

Le 10<sup>e</sup> du dit, payé pour les sieurs Douze l'ayant distribué aux plus nécessiteux des dits pauvres, 12/6/.

Un Suzanne Moquin (Mouquin) est parmi nous.

Abraham Rochat est tanneur.

A un pauvre passant se disant de Rome, ./3/.

Le montant total des dons se monte en général à près de 500 florins par année.

Jean Jaques Guignard est **cordier**, cela en 1695.

1696

Le 22<sup>e</sup> mai, à Joseph Reymond du Chenit allant à Berne au médecin, par charité, 3/./.

Le 18<sup>e</sup> juin, par ordre, à la veuve de Joseph Meylan dit Isat demeurant Là-Bas, 4/./.

Ce Là-bas, est-ce au-dessus de l'Abbaye ?

1697

Estiennaz Ravey est parmi nous.

On peut avoir été forestier et être dans la misère. En fait la plupart des métiers permettent juste de s'en sortir alors qu'on les pratique, et une fois l'outil posé, dans certains cas, c'est déjà la misère.

Le 2<sup>e</sup> avril 1697, payé au Sr David Nicoulaz pour les assistances faites à Joseph Esthénoz avant son décès et pour son ensevelissement, 8/8/3

Item, pour la moitié les laons fournis pour faire la bière, 1/3/.

Le 4 mai, à Siméon feu Isaac Meylan pour acheter des semens par ordre, 12/6/.

Le 17<sup>e</sup> septembre, payé pour quarante haunes de rage (ou bage) achetées pour habiller les pauvres, 75/./6

Le 26<sup>e</sup> septembre, à la femme du dit Siméon Meylan pour son dit mari, 1/./.

Le 28<sup>e</sup> du dit, à la même pour faire ensevelir son dit mari, 7/6/.

Le dit jour (28<sup>e</sup> septembre) pour faire ensevelir Hyppolite Humberstet, 7/6/.

1698

Le 20<sup>e</sup> juin, à Jean Jaques Meylan étant tombé en bas un arbre, 1/6/.

La Bourse des Pauvres, curieusement, paie une partie du salaire du régent du Lieu, ainsi :

Le 13<sup>e</sup> 9bre 1698, au régent Nicoulaz du Lieu, pour son salaire, 30/./.

1698-1699

Joseph Reymond habite le Préjentet, reçoit ./3/.

Jean Rochat, tisserand, est malade.

Nous assistons-là, à partir de janvier 1699, à une grande quantité de malades. Faut-il en penser qu'il y a eu épidémie, et de quelle sorte ? Les sommes livrées ne dépassent pas 2 florins par malade. Il y a, décembre 1698 à mars 1699, 40 personnes au moins qui reçoivent une aide pour être malades. Quelques-unes, que nous avons incluses, sont simplement incommodées. Cette maladie pourrait conduire jusqu'au décès. Ainsi :

Le 3<sup>e</sup> dit, à la femme de Siméon Meylan, pour l'ensevelissement d'un de ses enfants, 1/6/9

En fait la maladie se poursuit jusqu'en octobre, avec un nombre toujours considérable de malades.

Le 9<sup>e</sup> mai, à la femme de Jean Jaques Meyland pour ensevelir un enfant, 2/./.

On constatera à quel point l'ensevelissement d'un enfant coûte moins cher à la Bourse des Pauvres que celui d'un adulte.

Le 22<sup>e</sup> mai, à la femme d'Anthoine Jugienge malade, ./6/9

Les Jussinge, orthographe officielle alors qu'on estropie presque toujours le nom, sont liés à Bonport. La famille est signalée pendant près d'un siècle dans la région des Charbonnières.

Le 3<sup>e</sup> juin 1699, à Pierre feu Ege Nicoulaz du Lieu pour aller chercher une eschole, ./67.

Est-ce dire, à la recherche d'une salle ou chambre pour tenir l'école, car pas question à l'époque de bâtiment scolaire, ni au village ni dans les reste de la commune.

Des malades encore en masse au mois de juin, avec le décès d'un enfant au même Jean Jaques Meylan.

Où l'on découvre aussi que les hoirs de David Meylan maréchal sont fort malades.

On assiste encore des gens malades au Séchey (David Meylan) et à Combenoire (David Piguet l'aîné).

D'autres de ces mêmes hameaux sont de même assistés, toujours malades. Idem pour les Charbonnières. L'épidémie semble ainsi s'être propagée à tous les villages de la commune.

Distribution de bage, soit d'étoffe.

1699-1700

La maladie continue à faire des ravages dans la commune et touche un peu tout le monde.

Le sonneur de cloche, au Lieu, touche 3 sols pour faire le chemin à l'église, en mars, par deux fois au moins. Est-ce pour des ensevelissements.

L'on a appris par une note, que cette maladie porte un nom : la petite vérole. Ainsi :

Le 3<sup>e</sup> janvier, à la fille d'Isaac Lonchamp malade de la vérole, ./6/..

Maladie qui fait des ravage encore une bonne partie de 1700. Elle aura donc duré pendant près de deux ans, avec un nombre de décès que l'on ne pourra jamais découvrir, puisque ceux-ci ne sont cités qu'incidemment ici, et ne concernent que des pauvres.

1700-1701

Novembre de 1700, la maladie fait toujours rage avec la même intensité. On la retrouve de janvier à mars. Encore en avril et mai.

On aide des gens pour ensemençer.

Juin, toujours des malades.

Jaques Nicoulaz qui est toujours malade le 30<sup>e</sup> juin, décède en juillet. Son ensevelissement coûte 3 florins à la bourse.

En octobre toujours des malades.

On a reçu 3 sols en 1702 des hobles (honorables) **garçons du Lieu.**

1701-1702

Le 28 9bre 1701, livré à la veuve de Claude Juginge, 1/6/.

L'épidémie paraît avoir cessé.

Le 29<sup>e</sup> avril, livré à Moysse feu Egr. Nicoulaz, pour aller chercher une « eschole » ...

Jean Isaac Rochat **armurier** pour lui aider à semer , 5/./.  
1702-1703

A nouveau de nombreux malade au début de 1703. L'épidémie n'aurait-elle pas complètement cessé ? Des malades sont cités pour presque toute l'année.

Les comptes étaient tenus depuis un certain temps par le notaire JJ Aubert. Malheureusement on peut lire :

Le 16<sup>e</sup> 8bre 1704, Dieu a retiré à soi le sussigné Ege Aubert après une maladie de six semaines. J'ai été établi secrétaire en sa place. Dieu me fasse la grâce de m'en acquitter fidèlement et en rondeur de conscience afin qu'après cela je puisse aussi être reçu dans son saint paradis où je le ... éternellement. Amen.

DNicole (avec paraphe).

1703-1704

Toujours des malades en cette fin de 1703.

1704-1705

Item au régent Abram Nicoulaz du Lieu pour plusieurs pauvres pour ce qui lui est du pour l'école, 8/./.

Item à Abram Meylan régent des Charbonnières, pour même fait, 8/./.

1705-1706

Le 18<sup>e</sup> du dit mois de Xbre au régent Nicoulaz, 30/./.

Le 9<sup>e</sup> janvier du dit à Jaques Piguët par charité pour conduire une de ses filles malade auprès de quelque médecin, 5/./.

Le 24<sup>e</sup> janvier du dit à Jean Pierre Meylan du Séchey pour avoir relié la bible de l'école, 5/./.

Madeleine Reymond est imbécile d'esprit.

Incendie aux Rousses.

Le 21<sup>e</sup> août, au recteur de l'abbaye du Grand Saint Bernard, ./6/

1706-1707

La Madeleine Reymond imbécile est souvent citée.

Le 22<sup>e</sup> 9bre, au régent Nicoulaz selon coutume, 30/./.

Le 5<sup>e</sup> mai, à Madeleine Lonchamp par charité, étant enceinte, 2/6/.

Le 6<sup>e</sup> mai, à un enfant de feu Ege Viande du Chenit venant du Palatinat, 1/./.

Le 12<sup>e</sup> juin, à Magdelaine Lonchamp pour aller par devant le suprême Consistoire à Berne, s'étant trouvée malheureusement enceinte, par charité, 5/./.

Le 30<sup>e</sup> août, à trois pauvres déserteurs, ./9/.

1707-1708

Toujours la Madeleine Reymond imbécile.

Le 26<sup>e</sup> décembre, à un des enfants de Jean Isaac Rochat **armurier** de l'Espine étant malade aussi par ordre, 1/6/.

Le 8<sup>e</sup> du dit mois de février, aux filles de feu Moyse Meylan du Séchey pour payer pour les instruire par ordre des dits Srs Douze, 5/./.

Le 8<sup>e</sup> avril, aux enfants de feu Jean Pierre Meylan charpentier par charité ordonnée pour les instruire, 11/./.

Passent des mendiants de Savoie, du Dauphiné.

Le 29<sup>e</sup> juillet, au fils d'Isaac Feu David Rochat malade et incommodé à une jambe, à lui livré par ordre des Srs. Douze pour aller auprès de quelque médecin, 7/./.

Le 9<sup>e</sup> septembre, par ordre des dits Srs Douze à Moyse feu Ege Joseph Nicoulaz pour payer le chirurgien qui a medelé son fils étant tombé en bas des rochers, 12/6/.

Le 16<sup>e</sup> septembre, à la veuve de feu Pierre Nicoulaz le jeune pour lui aider à rebâtir sa maison enfoncée par la neige, 10/./.

Le 29<sup>e</sup> septembre, payé pour l'imbécile Reymond tant pour ... fournitures, que pour avoir payé ou envoyé l'ass. auprès de Jean Pierre Hôtié qui lui avait donné un coup à la jambe, en tout 2/6/.

Le 29<sup>e</sup> octobre, au Sr. Jaques Reymond, tant pour lui que pour Marie Guignard pour avoir retiré et blanchi l'imbécile Reymond, à prix fait 53/./.

Toutes ces notes concernant Madeleine Reymond pour mieux comprendre à quel point un individu fortement handicapé pouvait coûter à la collectivité, ici par l'intermédiaire de la Bourse des Pauvres. Il semble aussi que l'on ne pouvait personne laisser dans la misère la plus sordide. En fait, les plus handicapés, comme c'est toujours le cas aujourd'hui, recevaient une assistance plus grande, et de beaucoup, que ceux qui l'étaient moins.

Le cas de l'imbécile Reymond est à ce titre exemplaire. On la retrouvera peut-être pour d'autres précisions.

1708-1709

Le 19<sup>e</sup> 9bre 1707, item, à Moyses Lugrin pour lui aider à payer un régent pour instruire ses enfants chez lui au Prémentet aussi bien que ceux d'Abraham Lugrin, 7/6/.

Il semble que l'on commence à rassembler en un tout, en fin de rubrique par exemple, tous les dons que l'on fait pour des ressortissants vivant à l'extérieur de la commune, au Plat Pays par exemple.

La femme d'Isaac Meylan demeure en Boutavans, en-dessus de Vaulion.

A la femme du régent, pour avoir ballié le temple, /3/. (ballié = probablement balayer).

Le 10<sup>e</sup> avril, à Isaac feu Pierre Nicoulaz le jeune allant en **Hollande** avec une recrue, 7/6/.

Le 22<sup>e</sup> mai, à Marie Mareschaux pour aller à Berne, 1/./.

Le 6<sup>e</sup> juin, à Pierre Meylan, charpentier, pour lui aider à payer le médecin qui a raccommoqué le bec de lièvre à son fils, 4/6/.

Le même jour à Madelaine Reymond l'Imbécile pour trois aunes et demi de toile et pour la coudre, 4/6/.

Madeleine Longchamp est toujours parmi nous. Avec son enfant ?

Le 20<sup>e</sup> juillet, par ordonnance, à Moÿse feu Egr. Joseph Nicoulaz pour medeler, assister et nourrir un de ses fils s'étant cassé la cuisse, en trois fois 17//.

On voit ici que même les descendants d'un notaire ne se sont pas forcément hissés parmi les huiles du coin.

On aide aussi les pauvres déserteurs.

Le 26<sup>e</sup> du dit, pour l'enfant illégitime de Madelaine Lonchamp, 1//.

Le 6<sup>e</sup> Xbre, payé au Sr. Jaques Reymond pour avoir retiré l'Imbécile Reymond, 65//.

Plus à Marie Guignard pour la blanchir, 13//.

Le 6<sup>e</sup> décembre, pour trois journées, tant pour les Srs. Olivier Aubert et Siméon Guignard vaquées lors de l'accouchement de Madeleine Lonchamp à la Coudre et Romainmôtier, 11/3/.

On tombe ici sur la coutume jugée cruelle voire obscène par nos historiens, qui voulait que l'on assiste à l'accouchement d'une fille mère, en espérant recueillir de celle-ci, au plus fort des douleurs, des informations quant au père présumé.

On reconnaîtra aisément que les enfants illégitimes, mis souvent à la charge de la collectivité, grevaient les finances de celle-ci d'une manière très importante. Et si certes la société était quelque part cruelle, en somme elle ne faisait que se défendre. Trop d'enfants illégitimes eut conduit ses finances à leur perte.

1709-1710

Monsieur le ministre Courlaz.

Madeleine Reymond l'Imbécile, elle aura plus fait parler d'elle que les politiciens en place !, toujours au rendez-vous.

Mais il y a en concurrence aussi les sœurs Meylan de Bonport imbéciles !

Du 12<sup>e</sup> mars, aux enfants de feu Siméon Meylan du Séchey demeurant à Boutavans par même ordre, 2/6/.

L'imbécile Reymond est malade.

Une pauvre fille estropiée de l'Abbaye reçoit 3 sols.

L'imbécile Reymond reçoit un tablier et une chemise pour 3/9/.

Du 10<sup>e</sup> juin, au Sr. David Piguet, assesseur de Combenoire, pour les pauvres qui n'ont pu payer l'école ou le régent, livré par ordonnance, savoir 7/6/.

Le 30<sup>e</sup> juin, à Isaac feu Jaques RoCHAT de la Cornaz, un sien fils s'étant noyé proche de Bonport, 5/./.

Le 1<sup>er</sup> juillet, livré à Isaac feu David RoCHAT impotent pour même fait que devant, 3/9/.

Il y aurait donc eu deux noyés dans cet accident. Ce qui nous fait dire une fois de plus que l'on ne saura jamais combien nos lacs furent dangereux à des gens qui ne savaient pas nager, et combien ils ont fait de victimes. Assurément des centaines au cours des âges, si l'on compte plusieurs accident de ce type par année.

Le 15<sup>e</sup> juillet, livré à Jonas Nicoulaz pour envoyer un homme à Mouthe pour tâcher de retirer une de ses filles qui y a été conduite par les forestiers, par ordre, 2/6/.

Petits éléments qui pourraient offrir le cadre d'un roman, allez savoir !

Le 15<sup>e</sup> août, à la fille de feu Pierre Nicoulaz le jeune pour acheter un catéchisme, ./6/.

Le 17<sup>e</sup> 7bre, au Sr. Abram Meylan, assesseur, ayant été à Romainmôtier pour l'enfant de Magdeleine Lonchamp, 2/./.

Achat de tissu pour les pauvres, 91/./., l'un des gros postes de l'année.

Le 2<sup>e</sup> octobre, pour le salaire que la bourse des pauvres donne annuellement au régent d'école du Lieu, 30/./.

Plus à Jonas Nicoulaz pour avoir retiré l'Imbécile Reymond et pour l'avoir blanchie pendant une année, 78/./.

Abraham Nicoulaz est dit ancien régent.

Les recteurs touchent 20/./ de salaire, et le secrétaire, 7/6/.

1710-1711

Le 19<sup>e</sup> juillet, à Jeanne fille de feu le Capitaine Nicoulaz malade, allant à Berne pour se faire guérir, 2/6/.

99/8/3 pour de l'étoffe.

Le 6<sup>e</sup> novembre, à Siméon Chouet demeurant à la Verrière de Montricher, sans aucune conséquence, 7/6/.

Le 6<sup>e</sup> novembre, au régent Meylan des Charbonnières pour avoir instruit le fils d'Esaye Clevoz, 6/./.

Item, payé pour les journées à Monsieur le Ministre et aux Srs Conseillers des douze ayant fait un rôle des véritables pauvres, 13/6/.

1711-1712

On reste toujours dans les 500 florins de livrances aux pauvres par année, environ.

Isaac Rochat est dit paralytique.

L'imbécile Meylan de Bonport.

Payé le dit jour 12<sup>e</sup> 9bre 1711, pour la dépense faite par Monsieur le Ministre et les dits Sieurs Conseillers des douze, 36/7/6.

Ces messieurs se gavent-ils sur le dos des pauvres, par hasard ?

Le 19<sup>e</sup> du dit, livré au Sr. Médecin de Lonay pour avoir fait une opération à la fille de Jaques Piguet, par ordre, 7/6/.

Le 14<sup>e</sup> janvier, à la veuve de feu Pierre Nicoulaz dit Humbert de la Fontaine aux Allemands demeurant à Juriens pour lui aider à faire instruire sa fille, 3/9/.

Le 28<sup>e</sup> avril, du dit livré par ordre au Sr. Abraham Meylan assesseur consistorial des Charbonnières pour l'ensevelissement du devant nommé Abram Rochat dit Bonhomme, 11/./.

Le 9<sup>e</sup> mai, à Josué Lugrin, tuteur des enfants de feu Siméon Dépraz, pour les faire instruire, par ordre, 7/6/.

Le 10<sup>e</sup> août, à la fille de David Piguet l'ainé de Combenoire étant malade, partant pour Berne, par ordre, 2/6/.

Passé le collecteur du Grand Saint Bernard qui reçoit toujours la même somme de 6 sols !

Le 12<sup>e</sup> novembre, à Jean Pierre Lugrin, hôte, pour fournitures faites pour l'ensevelissement de la fille illégitime de Susanne feu Pierre Rochat, sans conséquence, 3/1/6

Toujours 30 florins pour le salaire du régent du Lieu.

Autres livrances faites pour Joseph Mignot de Combenoire un arbre étant tombé dessus lui ayant cassé la cuisse...

Le 30<sup>e</sup> 9bre 1711, payé à David LeCoultre du Chenit ayant amené le dit Mignot des Dernier la Grande Roche ici, 2/./.

Le 6<sup>e</sup> Xbre, pour plusieurs fournitures tant en pain, vin que viande, 5/./.

Item, le jour qu'on lui raccommoda la cuisse, 3/./.

Item, pour deux autres pains, ./6/.

Item, pour deux autres, livrés à sa femme, ./6/.

Item pour cinq livres de chair ?, 1/3/.

Item, pour deux pots et trois chopines de vin, 1/10/.

Item, pour un pain, deux chandelles et un verre d'eau de vie, ./8/.

Item, pour du caltran ( ?), cinq copines de vin, ./10/.

Item, pour deux chandelles, ./3/.

Item pour plusieurs autres fournitures jusqu'au 23<sup>e</sup> Xbre, tant en pain, vin, chandelle, eau de vie qu'en viande, 7/11/.

Le 24<sup>e</sup> du dit pour six pains, 1/6/.

Le même jour pour deux quarterons d'orge payés à la veuve Golay, 5/6/.

Le 30<sup>e</sup> du dit, pour deux livres de beurre, 1/3/.

Le 3<sup>e</sup> janvier 1712, lui ayant relié la cuisse, 2/6/.

Le 5<sup>e</sup> du dit, pour pain et chandelle, 1/1/6

Le 14<sup>e</sup>, à la femme d'Abram Nicoulaz, 1/6/.

Le même jour à celle au dit Mignot et auparavant ce que sa N.S. Blle avait donné au dit Nicoulaz pour le dit Mignot, 6/6/.

Le dernier du dit pour deux quarterons d'orge, 6/./.

+ diverses autres fournitures.

Le 20<sup>e</sup> février, pour du beurre et du sel, 1/6/9

Le 11<sup>e</sup> mars, pour les frais et dépends faits par le médecin de Bourgogne étant venu accompagner d'un homme pour rhabiller la cuisse au dit Mignot, compris le dîner avant son départ, y étant monsieur le Ministre et quelques Srs. Conseillers des douze, 25/7/.

+ divers autres frais.

Item (12<sup>e</sup> juillet), plus pour fournitures, tant pour vin, eau de vie, chandelles, viande, têtes de génisses, que pour deux ais et clous pour lui avoir fait une couchette pour le tout depuis le 2<sup>e</sup> janvier jusqu'au mois de mai sécutif, 8/3/9.

Item et finalement au sieur Moyse Nicoulaz le jeune pour ses peines et medèles employées pour le dit Mignot pendant tout l'hiver par ordre de Monsieur le Ministre et des dits Sieurs Conseillers, 15/./.

Sur quoi ils ont livré au régent de Combenoire pour les pauvres par ordre, sans conséquence, 7/6/.

1712-1713

Le 15<sup>e</sup> juin, à Magdelaine Lonchamp ayant accouché d'un enfant illégitime, ./9/.

1713-1714

Le 7<sup>e</sup> janvier, au Sr. régent Simond pour avoir instruit les fils de Joseph Mignot, par ordre, 7/6/.

Le 16<sup>e</sup> février, à Abram feu Pierre Meylan pour ensevelir Jean Pierre Meylan **fourbisseur** son frère, 7/6/.

Le même jour à la fille d'Abram Nicoulaz pour acheter un livre de prières, ./9/.

Le 6<sup>e</sup> mars, pour un déserteur malade étant arrivé au Préjentet, par ordre, 1/7/3

Abram Rochat asseron.

Le 15<sup>e</sup> juillet, à Marie Maréchaux pour acheter quelques vieux souliers pour aller glaner, 1/./.

Le 29<sup>e</sup> septembre, plus pour dépends d'un rôle fait des pauvres de rière la commune ensuite des lettres de LL.EEces, payé pour ce que la commune a supporté, 10/./.

1714-1715

Le 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> Xbre, payé par ordre, tant pour avoir envoyé à Romainmôtier, que pour quatre personnes qui ont gardé le corps d'une fille du dit Nicoulaz

trouvée morte au Préliionnet que pour ais fournis pour sa bière et pour l'avoir faite enterrer, 11/9/.

Le 5<sup>e</sup> février, pour un verre de vin présenté au Sr. Hobienguer opérateur ayant ôté la catarale (cataracte) à Elisabeth Humberst, y étant Monsieur le Ministre, 3/9/.

Le 17<sup>e</sup> mars, à la fille de feu Claude Dussinge, 1/./.

Le 7<sup>e</sup> avril, à la femme d'Isaac RoCHAT masson de la Cornaz et à ses enfants tous malades, par ordre, 3/./.

Le 12<sup>e</sup> mai, à Isaac feu David RoCHAT petit Jean allant à Berne, par ordre, 3/9/.

Le 14<sup>e</sup> juin, à la fille de David Piguet l'aîné allant à Berne, ./6/.

David Reymond de Bonport malade.

1715-1716

Dans les reçues, le 21 mai, de la **Confrairie du Lieu**, ./9/9

1716-1717

Le 28<sup>e</sup> décembre, aux enfants de Jean Pierre Lugrin pour acheter des livres et des écritoires, 3/./.

Le 1<sup>er</sup> jour de l'an 1717, à Abram fils de Moyse feu Eg. Joseph Nicoulaz allant régent à la Coudre, 2/./.

Le 24<sup>e</sup> février, pour l'ensevelissement de David Reymond de Bonport, 3/./.

1717-1718

Le 26<sup>e</sup> d'avril, à Susanne feu Josué Golay ayant amené les livres dès Lausanne, ./6/.

Le 22 8bre, pour le régent du Lieu, 13/./.

Item, livré à Monsieur le ministre Colomb pour payer les livres achetés à Lausanne, 75/./.

179-1720

Le 24<sup>e</sup> septembre, pour le salaire au Sr. régent Simond échu à St. Michel 1720, 30/./.

Idem, à celui de la Frasse et Préjentet, 3/./.

Le 27<sup>e</sup> 9bre 1719. Mr. le ministre Colomb avec les Srs Juge et assesseur du vénérable Consistoire et conseillers des douze de la commune du Lieu, ont ordonné qu'à l'avenir chaque personne qui parviendra dans les charges suivantes donnera au profit des pauvres et pour l'honneur et gloire de Dieu ce que ci après :

Pour la charge de Juge, 7 fl. 6 s.

Pour celle de secr. du Consistoire ou de la commune, 6 fl.

Un capitaine militaire, 6 fl. 3

Un assesseur du consistoire, 2 fl. 6 sols.

Un conseiller du Conseil des douzes, 2 fl.

Un du grand conseil, 1 fl. 6

Un sous-lieutenant, 1 fl. 6

Un enseigne, 1 fl.

1720-1721

Le 25 mai (reçues) de la **Confrairie** du Lu Lieu, 1/6/.

Quelle nouvelle épidémie ?

Le 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> 9bre à Isaac Humberst pour ensevelir deux de ses enfants, 5/6/.

Le 9<sup>e</sup> dud. aud. André Meylan pour ensevelir le dit Jaques son fils, 3/./.

Le 27<sup>e</sup> à David Nicoulaz dit Gonnettaz, pour ensevelir quatre de ses enfants, 7/3/.

Le 28<sup>e</sup> à Aimé Rochat Pingolet pour ensevelir un de ses enfants, 3/./.

Le 23<sup>e</sup> Xbre, à Pierre Guignard, régent de Combenoire, pour sa pension de l'an passé, 6/3/.

Le 20<sup>e</sup> janvier, au sieur capitaine Reymond, pour payer Monsieur Baridon droit ayant du chirurgien Golay pour avoir medelé Elisabeth feu Siméon Meylan du Séchey, 173/4/3<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette somme considérable, qui consiste en à peu près le tiers des rentrées annuelles, nous étonne beaucoup.

Pour même fait au Sr. Pierre Abraham Rochat, 10/./.

Le 31 septembre, item pour ce que la bourse des pauvres lui donne sur sa pension pour 4 quartiers, échus à la St. Michel 1721, 30/./.

Pour celle du Séchey, 15/./.

Pour celle de la Fontaine aux Allemands et Combenoire, 20/./.

Pour celle du Préjentet et la Frasse, 10/./.

1721-1722

Confrérie du Lieu, écrit confrairie, toujours existante à l'époque.

Où l'on parle de la femme du dragon Rochat, assurément aux Charbonnières.

Le 4<sup>e</sup> octobre, à la Sara Meylan du Séchey, pour lui aider à raccommoder sa maison.

Le 4<sup>e</sup> octobre, pour la pension au Sr. régent d'école du Lieu qui est quatre quartiers échus à la St. Michel 1722, y compris 10 fl. concernant la Frasse et Préjentet, 40/./.

Pour celui des Charbonnières, 22/6/.

Pour celui du Séchey, 15/./.

Pour celui de Combenoire et Fontaine aux Allemands, 20/./.

Le 1<sup>er</sup> 9bre, à la femme de David Rochat dragon aussi malade, 2/6/.

Le même jour à Jean Pierre Lugrin ayant été malade et pour lui aider à bâtir sa maison, 3/9/.

1722-1723

Moyse Lugrin est toujours au Préjentet.

La fille de Claude de Jusinge toujours présente.

Le 3<sup>e</sup> 8bre, en charité pour des personnes qui sont détenues sous les galères, 1/3/.

Le 21 novembre, payé à Abram Lugrin le fils, qui lui avait été ordonné pour lui aider à payer ses chirurgiens, s'étant coupé aux genoux.

Pension pour les écoles, avec toujours 10 fl. au régent du Lieu pour monter à la Frasse et Prémentet.

1723-1724

Le 10<sup>e</sup> février, livré en prêt par ordre à Jean Pierre feu l'Enseigne Meylan du Séchey, pour lui apprendre le métier de **cordonnier**, ce pourquoi il a passé obligation en faveur des pauvres pour la somme de 70/./.

Le 20<sup>e</sup> février, à Jean Jaques Nicoulaz pour lui aider à aller à Berne pour se faire medeler, 3/./.

Le 29<sup>e</sup> 7bre de la St Michel au Sr. Joseph Simond assesseur consistorial et régent pour le Lieu, Frasse et Prémentet pour quatre quartiers de sa pension échus au dit jour, 40/./.

Charbonnières, 22/6/.

A celui du Séchey, 15/./.

A celui de Combenoire et fontaine aux Allemands, 20/./.

Le 15<sup>e</sup> (Xbre) à Judith Cart étant malade, 1/3/.

A Abram Cart pour fourniture à elle faite premièrement pour 135 l. pain d'avoine à demi batz la livre, 16/10/6

Pour deux pains de sel, 1/1/6

Pour une livre de beurre, ./5/3

Pour demi pot pendant sa maladie, ./4/.

Et enfin pour son ensevelissement, 6/6/.

Le 22<sup>e</sup> (Xbre ?), à Isaac RoCHAT de la Cornaz ayant été malade avec toute sa famille, 2/6/.

1724-1725

Le 10<sup>e</sup> mai, de la **Confrairie** du Lieu, 1/7/.

Celle-ci existe donc toujours bel et bien à cette époque.

Le 3<sup>e</sup> mai, à tous les ci-après nommés pour des semens pour leur aider à semer par ordonnance de Monsieur le Ministre et des sieurs Conseillers des douze, savoir premièrement à David Nicoulaz dit Gonnettaz, 1 quarteron.

Idem pour toute une série de personne, pour les Charbonnières par exemple : fille de feu David RoCHAT meunier – Anne fille de feu Jean Isaac RoCHAT de

l'Epine – Claudine de Zuzinge – Veuve du dit Rochat meunier – Rochat masson des Crettets – Abram Isaac feu Moyse Rochat – Aimé Rochat Pingolet – Moyse Rochat Petit Jean – Isaac Rochat son frère – veuve d'Abram Rochat Pingolet – veuve de feu Abram Isaac Rochat – Marie Rochat Collard.

On achète toujours du drap pour les pauvres.

Pension pour les régents, et toujours 40 fl. pour celui du Lieu, y compris Frasse et Préjentet.

Où l'on parle de la petite fille de David Rochat dragon, à présent hors du pays. Celle-ci a été gardée par Abram Meylan charpentier pour le prix 26/7/.

Pour un habit fait à son frère le plus jeune par ordre du vénérable Consistoire, 5/./.

Pour la façon d'un de triège, ./7/.

Item, au dit Sr. Nicoulaz pour l'avoir gardé nourri et instruit pendant une année échute le 30<sup>e</sup> 9bre 1725, 62/6/.

Item, au sr. Siméon Meylan assesseur consistorial pour l'aîné des fils à feu Jean Isaac Clève pour lui aider à apprendre le métier de **charron** par ordre de Monsieur le Ministre et des douze, 15/./.

1725-1726

Feu le tonneau Meylan !

Le 30 mai, de la **Confrairie** du Lieu, 1/4/6

Le 11<sup>e</sup> mars, pour l'ensevelissement de Jonas fils d'Isaac Humberset mort chez Mr. le Capitaine Tissot à Romainmôtier, 17/9/.

Pour les medèles au Sr. chirurgien Pelichet, 7/6/.

Item à l'express qui a apporté une missive pour ce fait, 1/./.

Item à David fils du dit sieur Guignard recteur, par ordonnance des Srs. Douze pour journées vaquées en ce fait audit Romainmôtier et pour avoir fait venir les habits du dit défunt, 4/./.

Item, à Jean François Rochat masson<sup>2</sup> pour l'ensevelissement d'une sienne fille trouvée morte, 7/6/.

---

<sup>2</sup> Maçon toujours écrit masson, orthographe que nous appliquons régulièrement.

Pension du régent du Lieu, toujours 40 fl. pour Lieu – Frasse et Préjentet.

1726-1727

Le 22<sup>e</sup> mai, de la **Confrairie** du Lieu, ./9/3

Orge pour semer à raison de six baches et demi le quarteron. Liste des bénéficiaires rière le Lieu – rière Combenoire – rière la Frasse – rière le Séchey – rière les Charbonnières où on livre à Abel Rochat pour ses frères imbéciles.

Le 2<sup>e</sup> mai, au régent du Séchey pour avoir gardé et instruit la fille d'Abram Meylan Choton pendant deux hivers, 4/./.

A celui des Charbonnières pour celle d'Abram fils d'André Meylan, 5/./.

Le 12<sup>e</sup> juin, à la fille de feu David Reymond incendié, 1/./.

Le 14<sup>e</sup> septembre, à la fille de feu Jaques Piguet innocente, 4/./.

Régents des écoles, idem, avec encore Frasse et Préjentet.

Les enfants du dragon Rochat toujours en partie à charge de la société.

1727-1728

La **Confrairie** disparaîtrait-elle à ce moment là ?

Le 8<sup>e</sup> Xbre 1727, jour de réédition des comptes des précédents recteurs pour les journées à Monsieur le Ministre Brun et aux Srs. Conseillers des douze, 21/./.

Le même jour a été livré aux ci-après nommé par ordonnance faite en charité. Premièrement aux imbéciles de la Cornaz, deux aunes et un tiers de triège, 2/4/.  
Etc...

Le 1<sup>er</sup> février, à Claude Rochat, 2/6/. Est-ce notre doyen de la Vallée ?

Distribution de quarterons d'orge.

Et toujours le don de ./6/. pour l'abbaye du St. Bernard.

40/./ pour le régent du Lieu. On ne parle plus de la Frasse et du Préjentet.

Où l'on parle de 21 catéchismes de Superville achetés pour les pauvres et remis à monsieur le Ministre Brun, 21/./.

On renverse le livre et l'on recommence. Cette fois-ci nous sommes en 1685, et l'écriture est encore à l'ancienne.

**Livre comprenant la Bourse des Pauvres, fait en commun le 24<sup>e</sup> janvier 1685. Dieu soit au commencement et à la fin.**

**Premièrement le 25<sup>e</sup> dudit mois ... en l'honneur de Dieu.**

Premières pages écrites par le notaire (Joseph ?) Nicoulaz, signée aussi D. Combe, Ministre.

Il s'agit, pour ces premières pages, de listages de sommes prêtées à des citoyens de la commune.

Listages aussi de particuliers pauvres prenant part à des distributions de tissus ou d'argent.

Ce jour luy vingtième de  
mille six centz quatre sept  
Monsieur le Ministre Combe avec la  
plus grande partie des Anciens de  
l'Assemblée Consistoriale de Dieu  
Ayant assemblée les formorables  
J. D. Moys, Théophrast & David  
Nicoulaz & devant établie pour  
l'ordonner des pauvres de la  
doyant faire ces livres comptés  
aux desse nommez y l'ont  
produit par argent & après les  
avoir vu & lue & fait considérer  
des livres de l'année le font  
Cout & contre de part à part &  
font prouvé que les pauvres  
font diminués de l'année audit  
Nicoulaz avoir la somme de  
Cent & six florins & par cinq  
ledits comptes sont souz pour  
& approuvé sans fautes, soit  
approuvé & ne préjudice au bitier  
pour un produit argent Bitier  
sans que qui s'indolent des  
particulars des comptes sont nommez  
Jules Jour ont été établie pour  
l'ordonner les formorables & prouvé  
Auguste Laine & Abraham Aubert qui  
s'indolent compte de bonne foy au  
Lundy prouvé après la prochaine de  
Coffroy au mois de novembre & ainsi  
en par ay sans engagement ainsi  
Compte par ledit Ministre & luy  
deux

Deuxième page de LA1

**ACL, LA2, Comptes de la Bourse des Pauvres de la commune du Lieu (1729-1756) – notes pouvant être utiles à une meilleure compréhension de notre histoire locale –**

1728-1729

Jean Meylan habite les Esserts de Rive, descendant probable du constructeur de la maison. Il s'agit ici d'une somme ordonnée par son testament, 7/6/.

Monsieur le Ministre Brun est en fonction.

Du 1<sup>er</sup> décembre 1728, à Claude Rochat, par ordonnance pour lui acheter de la graine, 7/./.

Il s'agit probablement de Claude Rochat du Haut-des-Prés. Est-il toujours aux Charbonnières, où se trouve-t-il déjà au Chenit, à Derrière-la-Côte, chez sa fille ? On le retrouvera ci-dessous.

Le 19<sup>e</sup> décembre, à Jonas Meylan du Séchey, pour aller à Lausanne chercher des remèdes pour ses yeux, 3/./.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1729, à Louyse Maréchaux, pour du beurre et du sel, 1/3/.

Le même jour, à la fille de feu Moyse Piguet pour du linge étant malade languissante, 5/./.

Le 23<sup>e</sup> janvier, à Pierre Lugrin du Séchey ayant été mendier, par ordonnance, 5/./.

Le même jour, au fils d'Isaac Meylan du dit Séchey habitant à la Coudre pour acheter un testament, 1/9/.

Le 27<sup>e</sup> février 1729, pour les enfants de Moyse Rochat masson des Crettets, 2/3/.

Note : les professionnels, en général, sur la fin de leur carrière active, étaient souvent dans un état de précarité affligeant. Ils avaient travaillé toute leur vie sans pouvoir amasser la moindre économie.

Le 15<sup>e</sup> mars 1729, à un déserteur de Berne par ordre, 1/./.

Le 30<sup>e</sup> mars 1729, pour le fils aîné de Pierre Mignot malade, une livre de beurre, ./6/.

Le 31<sup>e</sup>, aux nommés Pierre Guignard et Moyse Longchamp, pour avoir fait la fosse et bière d'icelui, 3/1/.

Passé toujours le collecteur pour l'Abbaye du St. Bernard, ./6/.

Le 16<sup>e</sup> avril, pour les journées aux Srs. Conseillers des douze ayant fait accord avec le Sr. Moyse Nicoulaz pour avoir traité et modelé le dit défunt et Mignot et plusieurs autres pauvres jusques ici, ayant déduit sur ses prétentions pour les dites journées, assavoir 6/./.

Item, pour vins honoraires pour sa femme, réservé par le dit accord, 3/9/.

Item, a elle livré tant pour chandelles fournies pendant la maladie du dit Mignot que pour pain par compte, assavoir, 3/3/9.

Item livré à Monsieur Mousson apothicaire à Morges, en déduction des 15 écus blancs convenus avec le dit sieur Nicole, 15/./.

Item, pour fourniture faites par le Sr. Jaques David Rochat hôte par le dit Mignot suivant la liste du dit Nicole, 16/6/.

Au mois de mai sauf erreur, distribution d'orge pour 1 fl. 9 par personne à nombre d'habitants de la commune répartis par village, soit : Le Lieu – Charbonnières – Au Séchey et Frasse – Combenoire et Fontaine aux Allemands.

Le 18<sup>e</sup> mai, au fils de feu Jean Isaac Clève habitant à Pampigny, pour mener son frère à Genève, 5/./.

Note : nombre d'ordonnances concernant des pauvres établis à l'extérieur de la Vallée, au Pied du Jura en particulier.

Le 17<sup>e</sup> juillet, le vieux Claude Rochat est malade.

Le 4<sup>e</sup> septembre, à Marie Rochat dit Collard, 1/6/.

Note : certains des Rochat Collard, sauf erreur, se dirigèrent sur l'Abbaye où ils donnèrent le nom au quartier dit chez Collas. Le 10<sup>e</sup> septembre 1729, Pierre Abraham feu Abraham Isaac Rochat Collard pour aller à Berne, étant malade, reçoit 3/./.

Le dit décédera finalement le 6<sup>e</sup> décembre 1729.

Ecole :

Le 29<sup>e</sup> 7bre, jour de St Michel, payé au sieur Joseph Simon régent de l'école du Lieu pour ce que la bourse des pauvres donne pour ce fait pour quatre parties échus au dit jour assavoir, 40/./.

Item, pour quatre à celui des Charbonnières, 22/6/.

Item pour quatre à celui du Séchey, 15/./.

Item pour quatre à celui de Combenoire et Fontaine aux Allemands, 20/./.

Différents comptes concernant des créances importantes, notamment avec Madame d'Echichens.

Distribution d'étoffe, notamment bage.

1729-1730

Le sieur régent Meylan des Charbonnières étant malade, 2/./.

Le 12<sup>e</sup> avril 1730, pour l'ensevelissement de la fille de Juginge, 11/./.

Avoine pour semer en avril attribué à différents citoyens pauvres de la commune, toujours par village, notamment à Claudine De Juginge aux Charbonnières.

Le 16<sup>e</sup> mai, à Marie Maréchaux pour acheter un pair de souliers, 1/6/.

Item, novembre 1730, au Sr. Moyse Nicoulaz le restat de ce qui lui avait été promis conservant le fils de Pierre Mignot et autres pauvres qu'il avait medelés, assavoir 97/6/.

Item, au même, pour garder, nourrir et faire instruire Jaques David fils du Dragon David Rochat dès le premier janvier 1730 jusques à Pâques 1731, par accord fait avec lui, 37/6/.

Item à Pierre Humberst pour avoir gardé le fils de son frère Isaac dès le 1<sup>er</sup> janvier 1730 jusques en juillet sécutif à 2 fl. 6 par mois, 15/./.

1730-1731

Reçues, le 3<sup>e</sup> mai, de la **Confrérie** du Lieu, 1/4/6.

Le 25<sup>e</sup> janvier, à Louise Piguet l'imbécile de la Tilléttaz, 2/6/.

Le 23<sup>e</sup> juin, à des pauvres incendiés de bourgogne munis d'attestation, /6/.

On n'est jamais bien large avec les étrangers. C'est véritablement leur faire l'aumône.

La fille de feu le régent Meylan des Charbonnières est pauvre.

La veuve de feu David Rochat, ancien meunier, est dans la précarité.

Le 9<sup>e</sup> xbre 1730, en prêt au Sr. Michel Rochat assesseur consistorial agissant au nom de ses neveux les enfants d'Abram fils de Claude Rochat, 30/./.

1731-1732

Don en sel, beurre, graines.

Achat de livres.

Le 27<sup>e</sup> Xbre 1731, pour l'ensevelissement de David Isaac feu Moyse Rochat masson des Charbonnières.

La fille de feu le régent Meylan des Charbonnières reçoit toujours des assistances.

La journée au ministre et aux sieurs conseillers des douze pour la rédition des comptes coûte tout de même 22/6/. Qu'ils n'aient-ils donc fait don leur journée pour les pauvres. Mais il n'est pas de petits profits !

Claudine de Juginge reçoit toujours des aides.

Le 6<sup>e</sup> juillet, à Abram Longchamp pour avoir labouré pour les filles de feu Moyse Piguet de la Tilletaz, 3/9/.

Le 20<sup>e</sup> novembre 1732, pour Mr. Obinguer, pour avoir coupé l'enfant de feu Pierre Rochat de Billard, 18/9/.

Ecriture bien mystérieuse.

1732-1733

Ministre Perey.

Aide pour semer.

Comptes établis par David Nicole, notaire, et cela depuis le début du registre.

1733-1734

Le 19<sup>e</sup> novembre 1733, le dit jour, à Jean Aubert pour la pension à Claude Rochat son beau-père échute au 19<sup>e</sup> avril 1733, assavoir par compte et appréciations, 41/3/.

Note : rappelons que Claude Rochat du Haut-des-Prés, désormais établi au Chenit, fut un temps un riche propriétaire, qui avait notamment vendu son alpage – future Muratte – à Samuel de Muralt en 1710.

Le 22<sup>e</sup> novembre, à Joseph Mignot pour lui aider à acheter un vieux justaucorps en place de triège, 7/6/.

Le 1<sup>er</sup> mai 1734, aux filles de feu Moyse Piguet pour payer leur charrue pour l'an 1734, 10/./.

Le 10<sup>e</sup> septembre 1734, à un nommé Chouvet habitant à la verrière de St. George malade et sa femme, 3/9/.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1734, au sieur **chirurgien Golay** pour ce qui lui avait été promis pour avoir medelé la fille de Jean Pierre Humberst de la Fontaine aux Allemands, 15/./.

Pour frais et dépense, 2/./.

1734-1735

Le 4<sup>e</sup> janvier 1735, à Jaques David fils de David Rochat ci-devant dragon pour lui aider à aller trouver son père qui est dans les gardes suisses à Paris, 3/9/.

Le 25<sup>e</sup> avril 1735, à Jean Aubert du Chenit pour la pension de deux années échute au 1<sup>er</sup> du courant pour Claude Rochat son beau-père, à forme du convenant fait avec lui, y compris 1 fl. de frais des années des précédents recteurs pour le tout suivant sa quittance du dit jour de 69/1/6.

Le 20<sup>e</sup> novembre 1735, pour du sucre pour la dite Piguet, ./3/.

1735-1736

Où l'on parle sabots. Aussi pain et huile. Aunes de bage et de triège.

A la dite Salomé pour sa sœur innocente malade, 2/./.

Pour des livres aux enfants de Moyse Rochat habitant Ferreyre.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1736, au Sr. Capitaine Reymond, pour le louage de la maison à sa femme à la Fontaine aux Allemands pour la femme et enfants de David Guignard du Seillon pour une année, 12/./.

Etre languissant, ou languissante, ce qui n'est vraiment pas bon signe !

On offre souvent du beurre. Du fromage pour l'heure jamais.

David Piguet de la Grand'Sagne est décédé à Bière.

Le 26<sup>e</sup> juin, pour fourniture faite lors qu'on raccommoda l'épaule au fils de feu Paul Abraham Rochat en pain et vin et pour trois jours qu'il a resté chez le Sr. Lugrin recteur, 2/3/.

Le 26<sup>e</sup> juin, au sieur Moyse Nicoulaz pour avoir modelé et raccommodé l'épaule au dit Rochat, 14/1/6.

Le 3<sup>e</sup> septembre, pour psaume de musique pour les enfants de Jaques David Meylan du Séchey, 1/10/6.

Le 23<sup>e</sup> septembre, à Pierre feu Abram Guignard voulant aller à Berne pour présenter requête à LL.EEces pour David son fils malade languissant, 2/6/.

Toujours la pension pour Claude Rochat à verser à Jean Aubert, 34/./.

1736-1737

Le 28<sup>e</sup> juillet 1737, au régent Meylan pour avoir instruit le fils de feu Jonas Meylan du Séchey et fourni de soupe et de couche, 7/6/.

Le même jour à Moyse Guignard du Seillon pour l'ensevelissement de deux enfants, ses neveux, fils de David son frère, 2/6/.

Toujours les versements aux régents.

1737-1738

On livre des chars de bois, ou des traîneaux, à certains pauvres.

L'imbécile de la Tillettaz toujours présente.

Claude Rochat toujours présent. Il le sera en réalité jusqu'en 1750.

1738-1739

Le 3<sup>e</sup> avril 1739, pour l'ensevelissement de la Judith Guignard et pour frais à ce sujet suivant le compte fait par les Srs. douze, 8/6/.

Item, à Susanne, femme de Joseph Guignard, pour fournitures faites pour aller pendant sa maladie en pain, vin, sucre, chandelles et un drap pour l'ensevelir, le tout d'accord à 4/./.

Item, pour les peines à la dite Susanne, de l'avoir soignée pendant huit jours avant sa mort et pour l'avoir ensevelie, 5/./.

On paie le louage de certaines maisons où habite tel ou tel pauvre.

1739-1740

Le 22<sup>e</sup> novembre 1739, à Jeanne Françoise fille d'Abram Dépraz pour aller à Genève auprès de son père dit Quatre mille, 1/6/.

Le 29<sup>e</sup> novembre 1739, pour la façon de l'habit fait par Louis Piguet l'innocente et quelques fournitures, 1/3/.

Le 20<sup>e</sup> décembre 1739, à Isaac Rochat Petit Jean pour lui aider à passer l'hiver, 3/./.

Le 28<sup>e</sup> août 1740, à la Salomé Piguet pour sa sœur Louyse l'Imbécile malade depuis plusieurs jours, pour deux quarterons d'orge, pain beurre, sel, vin, toume (tomme)<sup>3</sup> et sucre, à forme de la liste approuvée par les Srs. Douze, 10/1/10 ½

Le 11<sup>e</sup> septembre, pour l'ensevelissement de la dite Louyse Piguet qui décéda lundi passé, tant pour sa bière que pour autre chose, à forme de la liste dressée, 16/3/9.

Claude Rochat est toujours de ce monde.

1740-1741

Le 17<sup>e</sup> janvier 1741, à des religieux d'une abbaye des Grisons munis d'attestation de recommandation, 3/9/.

Note : que voilà pour une fois une aumône un peu décente !

---

<sup>3</sup> Première allusion à un don en fromage. Elle sera la seule que nous ayons vue au cours de notre lecture. Il est évident que d'autres auraient pu nous échapper.

Le 24<sup>e</sup> mai 1741, à celle (la veuve) de David Guignard du Seillon pour un cheval pour **négociier en seilles**, 2/6/.

Le 28<sup>e</sup> août 1741, payé pour toutes fournitures faites à feu Isaac Humberset pendant sa maladie et pour l'avoir fait ensevelir à forme de la liste approuvée par les Srs. Conseillers des douze<sup>4</sup>, assavoir, 42/7/6.

Item, à la veuve de feu Pierre Humberset sa belle-sœur pour l'avoir soigné et gouverné jusqu'à son décès par accord fait avec elle le dit jour par les Srs conseillers, 15/./.

On paie toujours les régents d'école.

1741-1742

Marie Nicole la Noire.

Jeanne Piguet Chagrin.

Beurre et sel.

Claudine de Jusinge, aussi pour beurre et sel.

Du 28<sup>e</sup> mai 1742, à la fille de feu Jean Jaques Guignard pour des souliers allant en service de Vevey, 2/6/.

1742-1743

Claude Rochat vit toujours, pension de 34/./ payée à son beau-fils.

La Jeanne Piguet Chagrin veut aller glaner.

A la veuve de David feu Isaac de Claude Rochat pour sa fille malade.

Le 13<sup>e</sup> octobre 1743, à la femme d'Olivier Aubert toujours malade, 1/6/.  
Pour son ensevelissement en deux fois et par ordonnance, 5/./.

Le 3<sup>e</sup> novembre, à la veuve de David Despraz de la Frasse allant demeurer au pays bas avec son fils pour lui aider à mener son bagage, livré 2/./.

Pain d'avoine.

---

<sup>4</sup> Conseillers des douze, douze parfois avec majuscule.

1743-1744

Pierroton Rochat – Claudine de Jussinge – Maréchal Rochat – Abraham Aubert l'Innocent –

Le 30<sup>e</sup> mai 1744, à Jean Louys Despraz fils de Quatre mille, pour s'en retourner auprès de son père, rière Genève, et pour acheter des bas et des culottes, 3/9/.

La veuve de feu David Despraz l'aîné Manalion pour son logement demeurant au pays bas, 3/9/.

Monsieur le lieutenant Baridon.

Le 25<sup>e</sup> juillet, à la fille de feu David Rochat meunier pour avoir assisté l'Estiennaz de Juginge pendant sa maladie.

Le même jour à la dite De Juginge pendant sa maladie, 2/4/.

1744-1745

A Claudine de Juginge, 2/6/.

Jean Jaques Rochat Pirod dit Grenian.

Moyse Rochat maréchal à Ferreyre.

Claude Ethenoz impotent.

A la veuve du dit David Guignard du Seillon pour ses enfants, pour les envoyer à l'école, deux quarterons d'avoine, 2/.6/.

La Claudine de Juginge malade.

Claude Rochat encore en piste. Idem pour l'année suivante.

1745-1746

Aux enfants de feu David Aimé feu Isaac Rochat chez Claude pour leur aider à subsister pendant une année qui finira au 17<sup>e</sup> 9bre 1746, 20/./.

Claudine de Juginge, pour beurre et sel, 1/6/.

Le 19<sup>e</sup> juin 1746, à Elisabeth Rochat de l'Epine pour avoir soin de Clade Juginge malade.

Au sieur Jacob Rochat Dragon pour avoir retiré chez lui feu Claudine de Juginge par ordonnance des sieurs douze, 5/./.

1746-1747

A David feu le Sr. Capitaine Reymond, pour lui aider à faire une veste, 4.-

A Susanne feu le capitaine Nicole pour une paire, 6.-

La fille aveugle de Pierre Meylan.

Où l'on parle de casaque.

Le 19<sup>e</sup> avril 1747, à la veuve de Jean Aubert du Chenit pour la pension à Claude Rochat son père pour une année échute au dit jour, 34/./.

Nombreuses aides pour semer.

1747-1748

Augustin Dépraz.

Abraham Aubert l'Innocent.

Claude Rochat toujours vivant.

1748-1749

La Jeanne Piguet Chagrin et la Susanne Nicole sa camarade.

Claude Rochat toujours vivant.

1749-1750

Le 30<sup>e</sup> août 1750, à la veuve de feu le chirurgien rochat demeurant à Lausanne, après 2 fl. 6 de la commune, 2/6/.

Pierre Rochat Pingolet s'est cassé une jambe.

Le 11<sup>e</sup> novembre 1750, à Abram Isaac Rochat Billiard pour ses beaux-fils les enfants de feu David Aimé Rochat chez Claude pour les soigner, instruire et assister pendant une année qui finira au 12<sup>e</sup> 9bre 1750, 15/./.

1750-1751

Dernière pension payée pour Claude Rochat le 19<sup>e</sup> avril 1751. Il dut en conséquence décéder cette année-là.

1751-1752

Le 1<sup>er</sup> juin 1752, au quêteur pour les chrétiens qui sont esclaves après 5 fl. donnés par la commune, 2/6/.

On offre certaines sommes aux femmes qui vont glâner. Est-ce en plaine ? Probablement, puisque nous somme ici au mois de juillet.

Le 4<sup>e</sup> octobre, payé à la femme de Jean David Aubert tailleuse pour avoir fait les habits aux trois Humberset des culottes et brousoc tour à Abram Aubert l'Innocent avec des bas, un habit à Anne-Marie Meylan, quatre chemises et un tablier plus une veste à la Nicole la Noire, le tout tant pour façon que pour filet par compte fait avec elle, 8/9/.

Item qui a été remboursé au Sr. secrétaire Nicole pour Isaac Rochat Petit Jean et ses indivis des Charbonnières, concernant le testament fait par Jean Isaac Rochat son frère, décédé à Mildebourg dans les Zélandes.

Voir photocopie à ce sujet à la page suivante.

1752-1753

Le 15<sup>e</sup> avril 1753, item pour sept aunes de toile achetées pour faire premièrement un linceul et des culottes à l'Innocent Aubert, plus des culottes et une froche à Louis Humberset et aussi des culottes au petit Rochat qui sont les deux chez le régent Cart en Combenoire, de même que pour un tablier à Anne-Marie Meylan, 11/7/6.

Le 10<sup>e</sup> juin, à la nommée Dofine Rochat après 2 fl. 6 de la commune, 2/6/.

Le 9<sup>e</sup> septembre, au dit Perruquier Rochat qui lui a été avancé et prêté en marchandise pour pouvoir travailler de sa profession pour gagner sa vie après 15 fl. fournis par la commune, 15/./.

Triège blanc, triège bleu. Souliers et raccommodage de souliers.

Somme de l'autre page		742 9 5
Le s <sup>r</sup> & Dame Abraham Rochar assés considérables précédons Recteur s'est obligé en faveur des pauvres p <sup>r</sup> la somme de	60 - -	
bonn <sup>e</sup> Joseph Nicolle d'ing <sup>r</sup> amittan de la fontaine aux allemands sors le cauthann Madame de s <sup>r</sup> Dame Aguer p <sup>r</sup>	100 - -	
Item qui a été remboursé au s <sup>r</sup> Secretaire Nicolle pour Isaac Rochar p <sup>r</sup> dit Jean & sy induits des Charbonniers concernant le testament fait par Jean Isaac Rochar son frère & cede' à Mildembourg dans le Royaume des articles Savary		
Premierement le 15 <sup>e</sup> x <sup>e</sup> 1751 pour être allé au Port auprès de s <sup>r</sup> Olivier Rochar s'ing <sup>r</sup> pour l'engager à prendre le commis s <sup>r</sup> d'aller des sa garnison avec s <sup>r</sup> Mildembourg p <sup>r</sup> l'avis le contenu de testament layant comisi a s'ing <sup>r</sup> pour ce	6 - -	
Pour les embaumens de convenance de la procure & p <sup>r</sup> être allé aux Charbonniers le recevoit	2 - 10	
Pour la législation de Remairmonte	3 6	
Pour la moitié de profit d'une missive receüe d'ud <sup>e</sup> s <sup>r</sup> Jean des sa garnison	1 6	
Par laquelle led <sup>e</sup> s <sup>r</sup> Jean marqué d'avoir été à Mildembourg & d'avoir payé p <sup>r</sup> le copie d'un testament	11 - 2	
Pour consulter son avocal	5 - -	
Somme de cette page		932 9 3

1753-1754

Pour une froche veste brosetour et culotte, le tout acheté de Joseph Guignard le fils pour les enfants Humberstet et Meylan.

Le 13<sup>e</sup> janvier 1754, à la femme au Perruquier Rochat ayant accouché, 2/6/.

Veste et robe. Bas. Sabots.

Le 3<sup>e</sup> mars 1754, au perruquier Rochat après quarterons d'avoine donnés par la commune, 2/./.

Un reste de bage.

Un cotillon pour la dite Piguet chagrin et à sa camarade, 5/./.

Le 27<sup>e</sup> mai 1754, à Marie Madelaine Rochat la Châtelaine, 2/6/.

Le 4<sup>e</sup> août 1754, à Pierre Pierron Guignard pour lui aider à supporter les frais de son fils Pierre qu'on a trouvé noyé au lac, après 7 fl. 6 payé par la commune, 7/./.

Pour un peigne pour Abram Aubert l'Innocent.

Toujours la pension pour les régents : Lieu 40 fl. – Charbonnières : 22 fl. 6 – Séchey 15 fl. – Combenoire et Fontaine aux allemands, 20 fl.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1754, pour une pièce de 41 aunes et un tiers de droguet de chaumon en Bourgogne achetée pour les pauvres à 2 fl. 8 l'aune, fait, compris un verre de vin, pour le tout, 112/2/3.

Nombreuses confections d'habits.

Le perruquier Rochat commence sérieusement à faire parler de lui. Il a toujours sa mère.

1754-1755

Elisabeth Rochat la Delle.

Jaques Elie Rochat est cordonnier. Une paire de souliers coûte 6/6/.

Abraham Piguet est aussi cordonnier. Une paire coûte chez lui 4/6/.

Nombreuses façons d'habits.

Une autre paire de souliers chez Abraham Piguet coûte cette fois-ci 8/./. Deux autres paires 11/6/.

Deux paires de bas coûtent 6/./.

Enormément de façons aussi cette année-là.

Le 4<sup>e</sup> février 1755, livré au Sr. Philippe Lugin pour porter à Lausanne au perruquier Rochat et à sa famille, 3/6/.

Item pour remettre à Mr. Tellier pour l'habitation fournie pour le dit Rochat, 7/6/.

Le 4<sup>e</sup> mai 1755, envoyé à Lausanne à la femme au perruquier Rochat pour payer le médecin qui l'a médelé, 3/9/.

Le 1<sup>er</sup> juin, livré en charité pour aider à ensevelir David Rochat Pingolet des Charbonnières mort le 30<sup>e</sup> mai dernier, 3/9/.

Le 10<sup>e</sup> juin, envoyé à Lausanne pour le quartier du louage de maison où demeure le perruquier Rochat échute au 24<sup>e</sup> du dit jour de St. Jean, 7/6/.

Item, à Siméon Nicole dit Gonnettaz pour lui avoir mené au dit Lausanne ses bagages, 6/./.

Le 28<sup>e</sup> septembre, au Sr. Segond, médecin à Lausanne, pour avoir medelé le dit Joseph Guignard du Seillon après ce que la commune lui a livré, 15/./.

Item, qui a été envoyé à Lausanne au perruquier Rochat, tant pour son habitation que pour louage après 7 fl. 6 livrés par la commune, 7/6/.

Le 5<sup>e</sup> 8bre envoyé à la Dauphine, femme du perruquier Rochat à Lausanne, pour ses enfants, 5/./.

David Moyse Rochat **lapidaire**.

Note : c'est la première fois que nous rencontrons dans nos registres des pauvres une allusion à ce métier. Point d'horloger encore.

1755-1756

Le 25<sup>e</sup> décembre 1755, à Joseph Humberst qui demeure chez le Sr. David Rochat au Haut-des-prés le reste du triège bleu aussi dans les précédents

comptes qu'est 3 & 2/3 pour faire une grande robe et outre ce deux aunes toile pour deux chemises, 3/4/.

Le 10<sup>e</sup> janvier 1756, pour port d'une missive de Dophine Rochat venant de Lausanne, ./4/6

Le 17<sup>e</sup> à Susanne Jorobert pour livrer à sus dite Dauphine Rochat après 2 fl. 7 10 ½ livrés par la commune, 2/7/10 1/2

Le 24<sup>e</sup>, pour la même, pour son logement au dit Lausanne, après 5 fl. 7 – 6 livrés par la commune, 5/7/6.

Plus pour la moitié de son habitation, l'autre moitié par la commune, 3/9/.

Le 29<sup>e</sup> janvier 1756, au Sr. Jean Pierre Nicole pour un abrégé du catéchisme d'Obstervald pour Jacob Meylan qui est chez lui, ./6/.

La Suzanne Marie Nicole la Noire fait raccommoder sa marmite pour 1/./.

Du 13<sup>e</sup> mars 1756, port d'une lettre venant de la Dophine Rochat de Lausanne, ./4/6

Le même jour, pour la dite Dophine Rochat et ses enfants, 2/6/.

La Piguet Chagrin est toujours avec sa camarade.

David Moyse Rochat **lapidaire**.

### **LA3 – 1757-1776 –**

Troisième registre des comptes que rendent les sieurs recteurs de la Bourse des Pauvres de l'honorable commune du Lieu en la Vallée du Lac de Joux. Commencé par moi notaire soussigné, secrétaire consistorial du dit Lieu. Le 15me 9bre 1751.

DNicole (avec paraphe)

1756-1757

La femme du perruquier Rochat demeure toujours à Lausanne avec ses enfants. Dite la Dauphine. On lui envoie régulièrement de l'argent, en général tous les trois mois, somme ici de 5/7/6. Ce qui ne l'empêche jamais d'envoyer des missives à tour de bras.

Pour le mois de juin 1757, elle reçoit même 3/4/6, après ce que la commune a livré. 7 fl. environ par mois, cela donnerait pour l'année environ 84 florins.

Il faut en plus tenir compte du louage de la maison.

Plus des versements occasionnels pour ses enfants.

Dite parfois la Perruquière.

David Moyse Rochat lapidaire.

Abram Rochat tailleur.

Beaucoup d'habits sont toujours offerts aux pauvres.

A la fin de l'exercice, le notaire DNicole passe la main à un autre scribe.

1757-1758

La fille de feu Abram Rochat Pingolet dite la Chatelaine. Il s'agit de Marie Madelaine Rochat, malade en juillet.

Le 24<sup>e</sup> août, à la dite Dauphine Rochat pour les mois de juillet et août, 7/6/.

Pour lui avoir avancé par ordre à sa réquisition les deux mois de 7bre et d'octobre, voulant faire conduire un de ses enfants à Berne pour le faire guérir de la tigne (?), 7/6/.

Plus a elle donné de surplus en charité pour faire le voyage après 5 fl. de la commune, 5//.

1758-1759

Jeanne Marie Piguet dite Chagrin est toujours de ce monde. De même pour la dite Nicole la Noire.

Le 30<sup>e</sup> avril 1759, au Sr. régent Rochat du Lieu pour avoir instruit et gardé pendant l'hiver les nommées Marguerite Jeanne Meylan et Anne-Marie Rochat, par accord et compte fait, 27//.

Le 13<sup>e</sup> mai, à Marie Madelaine feu Abram Rochat Pingolet pour le louage de la maison où elle demeure pour 1759, 3/9/.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1759, à la même (la Perruquière) pour l'ensevelissement de sa fille décédée à Lausanne, après 5 fl. livrés par la commune, 5//.

1759-1760

Jean Pierre Rochat maçon des Crettets, emprunte.

Joseph feu Moyse Rochat maçon des Crettets emprunte à son tour.

Isaac Rochat maçon, conjointement et solidairement avec Louis Marie Rochat sa sœur veuve de feu David feu Isaac Rochat, tant pour la somme de 267 fl. 10 aussi dans les reçues ...

1760-1761

Dans les reçues, les intérêts pour sommes prêtées de :

Isaac feu David Rochat masson, 13/9/9

Jean Pierre Rochat masson, 7/6/.

Joseph Rochat masson, 5/./.

Pierre Abram Rochat Pingolet et Pierre Abram Rochat masson, 3/6/4 ½.

Le 25<sup>e</sup> janvier 1761, du Sr. Jaques David Rochat marchand des Charbonnières, ayant été reçu conseiller, au lieu de donner vin aux autres Conseillers, a livré en faveur des pauvres 10/./.

Le 8<sup>e</sup> mars, pour un mariage prétendu avec la fille de Jean Jaques Nicole a été livré en faveur des pauvres, 5/./.

Le 28<sup>e</sup> août 1761, de plusieurs Messieurs Anglois et autres étant venu chez Mr. le Ministre Bruel, le Sr. Gouverneur leur ayant présenté des semaises, ont livré pour les pauvres, 20/./.

Note : le passage de ces Messieurs les Anglois reste toujours mystérieux à ce jour. Ces hommes sont généreux.

Livrances :

Pour la journée à Mr. le Ministre Bruel, laissé pour les Pauvres, 1/6/.

Aimé Rochat l'Innocent.

A la fille de feu D. Rochat Pingolet qui est en apprentissage de **lapidaire**, 3/./.

A la veuve de feu Jaques François Rochat, pour l'engager d'envoyer ses enfants à l'école, 5/./.

La Dauphine, étrangement, s'est faite tout à fait discrète, voire même inexistante. Décédée ?

Louis Rochat tisserand.

Le 19<sup>e</sup> mai 1761, jour de foire, livré par ordre pour habiller la dite Françoise Rochat, 5/./.

Le 5<sup>e</sup> mai 1761, tant pour l'ensevelissement et enterrement de feu Jaques Gédéon Rochat **muratier**, suivant la partie approuvée, 7/11/3

Au Sr. Moyse Rochat pour fournitures faites en vin et autre choses au dit défunt aussi suivant sa partie, 2/2/10 ½.

Note : s'agit-il ici du premier cabaretier officiel des Charbonnières ?

Pour beurre et pommes.

Payé au Sr. Jean Pierre Nicole assesseur consistorial pour avoir nourri, couché, blanchi et envoyé à l'école Isaac Humberset dès le 7<sup>e</sup> 9bre 1760 au 10<sup>e</sup> avril 1761, 34/./.

Du 20<sup>e</sup> novembre 1761, pour le port d'une missive reçue du Sr. Olivier Rochat du Pont, sergent en Hollande, concernant l'héritage de la veuve de Jean Isaac Rochat petit Jean décédée à Mildebourg dans la Zéelande, 1/./.

1761-1762

Le 13<sup>e</sup> 8bre 1762, Mr. Joseph Simon, premier régent au collège d'Yverdon, pour le paiement d'une obligation due aux pauvres par feu le Sr. Joseph Simon son père reçue par égrège Nicole le 27 juin 1760 de la somme capitale de 300 fl.

Du 13<sup>e</sup> novembre 1761, à la veuve de Jean Isaac Rochat Malbourou , 2/6/.

Le premier janvier 1762 à la mère du perruquier Rochat dit Carrabin qui est à St. Blaise, après 5 fl. de la commune, 5/./.

Moyse Rochat **marchand** des Charbonnières.

Isaac Rochat Fréselion demeurant à l'Abbaye.

Le 18 février, envoyé au perruquier Rochat dit Carrabin à St. Blaise pour assister ses enfants, après 5 fl. livré par la commune, 5/./.

Le 24<sup>e</sup> septembre 1762, à un pauvre homme du Vitember passant avec sa femme et plusieurs enfants, en charité, ./6/.

Plus à un venant du **Canada**, ./1/6.

Jaques David Rochat, ancien enseigne des Charbonnières.

DNicole toujours présent malgré nos interrogations émises plus haut.

1762-1763

Le 1<sup>er</sup> janvier 1763, au perruquier Rochat Carabin demeurant rière Genève, pour ses enfants, 5/./.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1763, pour avoir fait faire une cassette mise en couleur, ferrée et fermant à la clé pour y remettre et retirer les dites créances, les registres et autres papiers concernant le bien des pauvres, 7/6/.

1763-1764

Le 26<sup>e</sup> novembre 1763, à Jeanne Marie Nicole la noire étant morte chez Joseph Golay de vuekerre ?, et d'un cancer qu'elle avait à la bouche, livré pour l'avoir ensevelie pour la fosse et enterrement à trois personnes, 5/5/3.

Le 27<sup>e</sup>, au dit Joseph Golay pour l'avoir soignée, blanchie et assistée pendant plusieurs mois, suivant le convenant fait avec lui approuvé par les Srs. Douze, 42/10/.

Marie Madeleine Rochat dite la Châtelaine. Peut-être parce qu'elle habita à Châtelaine, près de Genève.

Le 15<sup>e</sup> janvier 1764, à David Viande pour du beurre et du sel pour faire de la soupe à Abram Aubert l'Innocent étant malade, 1/3/.

Pour ¼ de pot d'huile pour s'en servir pour le coucher, veiller et donner à boire, 11/3/.

Pour du pain blanc.

Le 19<sup>e</sup> janvier 1764, remboursé au Sr. Gouverneur Rochat des Charbonnières pour avoir gardé chez lui à cause de la vigueur du temps un pauvre Français conduit par la garde du Pont et l'ayant envoyé à la garde du Lieu, et cela pendant deux jours, 1/./.

Le 29<sup>e</sup> janvier 1764, le dit Aubert Innocent étant mort chez le dit Viande, payé pour ceux qui l'ont enseveli, ./10/6.

Pour 2 personnes qui ont fait la fosse, les parents ayant fait la bière, 3/6/.

Plus à la femme au dit Viande par ordre des Srs Conseillers en récompense des soins et peines eues pendant la maladie au dit Aubert et 3 fl. 9 portés dans les comptes du précédent recteur, 2/6/.

Le 17<sup>e</sup> février, pour un port d'une missive venant du Sr. **horloger** Rochat habitant à Morges concernant l'état de son frère Carabin.

Le 4<sup>e</sup> juin, pour 4 anunes de droguet de chaumon livrés par le Sr. **marchand** Rochat au Sr. Moysse Rochat pour habiller Abel feu Abram Guignard, 17/7/6.

La veuve du perruquier Rochat se signale à nouveau.

Le 3<sup>e</sup> novembre, la Marie Madeleine Rochat Pingolet étant morte, a été livré à ses parents en charité pour l'ensevelir, pour la bière et pour la fosse, et aussi pour l'avoir menée enterrer à l'Abbaye, pour le tout, 7/./.

Le 10<sup>e</sup> novembre, idem à la veuve de feu Isaac Gédéon Aubert demeurant à Chatelaine rière la Souveraineté de Genève, pour lui aider à élever ses cinq enfants, les habiller, nourrir et instruire à raison de 10 fl. par mois, par convenant fait à ce sujet pendant le temps qu'ils ne pourront pas gagner leurs vies, ainsi pour 11 mois dès le 1<sup>er</sup> février 1764 à la fin de la dite année, fait 110/./.

Le 23<sup>e</sup> mai 1764, la dite veuve ayant amené ici au Lieu Jean Daniel Rochat son fils malade et affligé d'un scorbut à la bouche, voici ci-après les livrances qui ont été faites à son sujet en charité.

Le 24<sup>e</sup> du dit, a elle-même et à son fils pour aller à Romainmôtier auprès de Sa très Noble et Magn. Seign. Blle Lerber pour le prier de vouloir sceller une supplication et l'envoyer à Berne pour sa guérison, 1/6/.

Le 26<sup>e</sup> du dit, étant de retour du dit Romainmôtier, a demeuré chez le Sr. Siméon Reymond jusque au 4<sup>e</sup> juin, lui ayant fourni la soupe et couche et même du pain après des aumônes reçues pour ce, 2/3/.

Le dit jour 4<sup>e</sup> juin étant tombé malade de la petite vérole chez lui, il a gardé jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, ce qui fait 26 jours pendant lesquels il a été bien soigné et assisté de tout le nécessaire, ce qui fait à raison de 3 baches par jour, 19/6/.

Plus à deux femmes qui l'ont veillé pendant quelques nuits au plus fort de sa maladie, 1/6/.

Pour l'avoir tenu, nourri et entretenir dès le dit jour 1<sup>er</sup> juillet au 4<sup>e</sup>, 2/./.

Pour un chapeau à lui acheté, ./4/6

Le 4<sup>e</sup> juillet, l'ayant remis au Sr. Joseph Piguet, **marchand lapidaire**, pour le rendre à ses frais à Berne, lui a été pour ce livré suivant le convenant fait approuvé par les Srs. Conseillers, 25/./.

Le 1<sup>er</sup> août, une journée à Romainmôtier auprès de sa très Noble Seign. Blle pour savoir de quelle manière ont pourrait faire revenir le dit Rochat de Berne, étant heureusement guéri, 3/./.

Pour le port d'une missive envoyée pour ce fait au Sr. J. Pierre Meylan demeurant à Berne, ./6/.

Icelui Sr. Meylan l'ayant remis à la maréchaussée chantran qu'il a rendu ici dès Berne et à lui pour ce payé, 16/4/6

1764-1765

La femme du perruquier Rochat aux avant-postes. Avec, pour corser le tout, la présence de sa belle-mère qu'il faut aussi assister, selon toute apparence.

Un petit enfant du Perruquier Rochat, placé chez quelque citoyen de la commune, est mort.

Veuve de Jean Isaac Rochat Malbourroug.

A Abram David feu Paul Abram Rochat, pour la pension à la mère du perruquier Rochat d'une année qui finit au 12<sup>e</sup> février 1766, à raison de 10 fl. par mois, suivant le convenant fait avec lui en Conseil le 12<sup>e</sup> février 1765, 120/./.

Payé à la fille de feu Gédéon Rochat pour avoir gouverné les susdits enfants pendant que leur père était en prison à Romainmôtier, 2/6/.

Payé à Mr. le Docteur Hedelhoffer pour avoir rhabillé l'épaule disloquée à Jeanne, fille de feu Jean François Rochat, 13/./.

1765-1766

Le 18<sup>e</sup> janvier, la mère au perruquier Rochat étant morte aux Charbonnières, payé tant pour la fosse, bière et autres fournitures à ce sujet et pour l'amener à l'Abbaye, le tout à forme de la liste, 11/2/3.

Payé au Sr. Jaques David Rochat marchand pour huile et sucre, 2/3/.

Au Sr. Pierre Rochat officier et cabaretier, pour fournitures à elle faites aussi à forme de sa partie, 4/9/7 ½.

A Abram David Rochat Grenian, pour prunes et pommes, 1/3/.

Le 4<sup>e</sup> mai, rembours au Sr. Jaques Elie Rochat marchand pour avoir amené le petit Chouet dès Genève, ayant fourni tout le nécessaire à son sujet suivant le

contenu de sa partie produite le dit jour et approuvé par les dits Srs. Conseillers et qui monte à 38/10/6.

Jean Pierre Aubert **marchand**, entr' autre de tissus divers.

Les enfants du perruquier Rochat répartis un peu partout dans la commune et le canton. Une famille qui aura coûté des sommes folles à la commune et à la Bourse des Pauvres. La femme du Perruquier est maintenant à Baulmes ! Deuxième épouse ?

1766-1767

Henri Guignard, régent d'école à Céligny, a été reconnu bourgeois de cette commune. Il offre 8/10/6 pour la bourse des pauvres de la commune du Lieu.

Le 29 mars 1767, au perruquier Rochat Carabin pour acheter des lencettes et rasoirs, 7/6/. Résurrection ou s'agit-il d'un autre ?

L'hôte Rochat des Charbonnières.

Octobre 1767, au Sr. David Moyse Nicole le Jeune du Lieu pour le paiement par lui fait à l'honorable commune ou justice de Pampigny ayant icelles trouvées mortes au bois de Cayou sur la fin du mois de mars 1766, les nommées Jeanne Piguet Chagrin et Susanne Nicole de ce lieu, les ayant faites lever et enterrer suivant le compte et accord à ce sujet fait avec le dit Nicole qui a été remboursé, 60/./.

Note : cette double mort très étrange n'a pas fini de nous intriguer.

La femme du perruquier Rochat Carabin à cause de sa mauvaise vie et conduite ayant été menée et conduite à la Discipline à Berne l'année passée au frais de cette commune où elle est encore à présent, la Bourse des Pauvres contribue pour sa détention et frais survenus à ce sujet jusqu'ici que le recteur livrera, 72/2/10.

1767-1768

Un seillon pour Abel Guignard, ./4/6.

Le 21 mars, pour fourniture au décès de Abel Guignard mort en Chardévaz, arrivé le 20<sup>e</sup> du dit, à forte de la partie de compte réglée le 22<sup>e</sup> courant par les Srs. 12, 18 fl.

Toujours sel et beurre, mais jamais de fromage.

Le 16<sup>e</sup> 8bre, envoyé à Berne pour la pension de la détention de la Dophine Rochat après ce que la commune a payé, 72/1/7

Note : la Dauphine étant une vraie célébrité pour ce XVIII<sup>e</sup> siècle !

1768-1769

Sa Très Noble Magnifique Seigneurie Baillivale de Watteville de Romainmôtier ayant constitué en faveur des pauvres de cette commune une petite loterie que avait fait Louyse fille de David Moyse Nicole du Lieu par des bagues, ..., ses effets ont été remis au Sr. Conseiller des Douze qui n'ont pu en faire un meilleur usage que par une loterie, ce qui a eu lieu après en avoir eu l'agrément de sa dite Seigneurie Baillivale du dit Romainmôtier dont le Sr. recteur en a reçu le produit, savoir de Monsieur le Ministre Cuche, 34/6/.

L'officier Rochat qui en avait recouvré 52/6/.

Item de sa dite Très Noble Seigneurie Baillivale, argent de la dite loterie reçu des mains du Sr. Jean Pierre Nicole, 25/10/.

Item, des Srs. Pierre Abram Rochat et David Lugin inspecteur, pour des amendes retirées de plusieurs personnes des autres communes qui avaient mené leur vache à la foire de ce lieu du mois de mai, confisquée en faveur des pauvres de cette commune par sa dite Seigneurie Baillivale à forme des arrêts souverains qui ont produit 65/./.

La collecte à l'église cette année a donné 369/7/7 ½.

1769-1770

Pour plume et écritoire, ./4/6

1770-1771

Notons pour cette année-là un nombre très important de comptes détaillés concernant des assistances à certaines familles. Les sommes sont en augmentation constante. Ces « pavés », vu leur complexité, ne peuvent pas être détaillé ici. Les livrances se sont montées à 2176 florins, les reçues à 1744 florins. Il y a donc un découvert de 431 fl. Ce déficit sera payé par la bourse communale.

1771-1772

Les sabots sont toujours d'actualité.

La plupart de ces comptes détaillés concernent des ressortissants de la commune établis à l'extérieur de la Vallée.

Des Carabins, RoCHAT Balaine, RoCHAT Obrecaisse, la Pierrone Guignard..

1772-1773

Le brigadier Lugin à la Frasse.

A Monsieur Jourdan, médecin de la Vallée, pour médecine, médicament et soins à l'entour des pauvres malades et notamment Louis, l'un des enfant de la Nicole en Monnaz qui était chez Abram Moÿse Reÿmond, ainsi qui en a été produit une lise en Conseil des douze le 10<sup>e</sup> juin 1773, monte à 30/./.

1773-1774

Le 1<sup>er</sup> juin 1774, Monsieur François Joseph RoCHAT, ou s'appelle RoCHet, ses anciens pères venus des Charbonnières, leur demeure actuelle à Lure, dans la principauté de France, étant présenté à notre Conseil de commune et demandant une reconnaissance de leur famille, comme sortie du dit Lieu et après l'expédition qui lui en a été faite, il a donné aux pauvres que le dit recteur a reçu, 63/./.

Abram Isaac RoCHAT dit Bonhomme est régent à Buchillon.

1774-1775

Nicole la Muette, fille de feu Joseph Nicole de la Fontaine aux Allemands, 45 fl.

Prêté du consentement des Sr. Conseillers des Douze aux hoirs de feu Pierre Moÿse Cart sous cautionnement solidaire de leurs trois oncles, le Sr. régent David Cart, Moÿse David et Jean Pierre Cart, tous de la Fontaine aux Allemands, rapport à leurs signés du 1<sup>er</sup> 9bre du courant, la somme capitale de 1000/./.

1775-1776

Arrivée du Prussien ! Celui-ci sera à la charge complète de la commune, avec sa femme. Prénom : Abram Isaac Rochat. Dit le Prussien pour avoir probablement été en service étranger en Prusse. Sauf erreur ancien régent en plaine. Remonté aux Charbonnières et vivant dans une maison qui sera elle aussi à la charge de la commune. L'homme finira comme fou à Berne.

**LA4** – quatrième registre des comptes que rendent les Srs. Recteurs de la Bourse des Pauvres de l'honorable commune du Lieu en la Vallée du Lac de Joux ; commencé par moi soussigné Siméon Reymond, secrétaire du vénérable consistoire et du Conseil des Douze du dit Lieu, le 22<sup>e</sup> 9bre 1777.

Sim Reymond sre ./.



Ministre La Grange et châtelain Reymond qui ont connu qu'il devaient payer chacun 20 fl., ainsi donc reçu des deux 40/./.

Des héritiers de Monsieur d'Echichens qui ont donné aux Pauvres pour terminer un procès que le défunt avait avec cette commune pour un essartage que son amodieur avait fait sur des rochers derrière le Chalet Neuf, pour lequel procédure a été instruite, et c'est après ... que les Gouverneurs de la commune on retiré pour suppléer aux frais, mais les pauvres en retirent qu'il a reçu, 100/./.

1777, demoiselle Mignot – voir page suivante –

1784-1785, qu'il a reçu de Monsieur le Chatelain Reymond pour le légat fait par le Sr. Jean Pierre Meylan du Séchey de ce don à Yverdon à forme de l'arrangement fait avec le hameau du Lieu du capital de 600/./.

1804-1805

Item, payé au citoyen Abel Piguet négociant au Chenit, pour étoffes et toiles achetées pour les pauvres de la commune, rapport à sa partie et distribué le 7<sup>e</sup> Xbre 1805, montant à la somme de 278/4/.

Item, payé au Citoyen Loye pour visite et médicament fourni à la sœur d'Adam Rochat le 18<sup>e</sup> juin 1805, 20/./.

Payé au dit Adam Rochat pour trois voyages qu'il a fait à Rochejean auprès du médecin pour sa sœur à 15 batz par voyage, 11/3/.

Payé au dit Rochat ce qui lui fut alloué pour faire compte avec le médecin Loye, 1/9/.

Payé douze batz pour pansement de la dite, 3/./.

Pour la façon de la bière à la dite, les cloux compris, 2/2/3

A David Rochat Vernan pour trois planches pour la dite bière, 3/./.

Au même pour la pierre à la défunte, 1/./.

A Abram Daniel Nicole pour creuser la fausse (fosse), 3/4/.

A quatre homme qui l'ont mise dans sa bière et descendue les escaliers, 3/./.

Pour vin et huile au moment du décès de la dite, 1/8/3

Item au Citoyen Loye médecin pour son voyage soit visite du 10<sup>e</sup> 8bre 1804 qui avait été omis, 3/9/



Note : nous venons d'assister à la fin de la sœur d'Adam Rochat dont on ne donne pas le prénom, presque comme si l'on y était.

1807-1808

Des héritiers de Monsieur le Capitaine Jossevel, à compte du légat qu'il a fait aux pauvres de cette commune, savoir cinq cent huitante six francs trois sols comme conte le reçu sous notaire, 1465/4/6

Note : changement de monnaie. Le franc vaut un peu moins de trois florins.

On découvrira à la page suivante un extrait de la carte topographique du canton de Vaud, 1877/1880. On peut imaginer la route qu'à prise Adam Rochat pour se rendre des Charbonnières à Rochejean. A notre avis il s'est d'abord dirigé sur la Petite Echelle, puis il a tiré contre les Grangettes (Grange Raguin d'aujourd'hui ?), pour joindre enfin Rochejean. L'affaire de deux ou trois heures de marche sans trop se presser. Ce qui fait aller et retour une petite journée.





